

L'an deux mil seize , le 13 septembre le Centre Communal d'Action Social de la commune d'Esnandes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame la Vice-Présidente Anne CANAUD

Date de la convocation : 05 septembre 2016

Présents : Anne Cnaud, Anne Fréhel, Claudette Palluau, Michelle Gloux, Joseph Merceron, Bernard Brunet, Lucien Texier, Christian Vignaud

Absents représentés : Brigitte Maindron par Anne Fréhel, Catherine Fillon par Anne Cnaud, Sylvie Sauvignon par Christian Vignaud.

Absents excusés : Didier Geslin, Alain Bouvet

Invité : Frédéric Gloria

Secrétaire de séance : Frédéric Gloria

1) **Approbation du compte rendu** : Approuvé à l'unanimité

2) **Projets de délibérations**

• **2016-01/09 : Avenant à la convention CASEL – autorisation de signature**

Vu la délibération n° 2016/03-02 du 11 février 2016,

Considérant que le CCAS d'Esnandes a, depuis l'origine, financé la totalité de la couverture garantissant la prise en charge des obsèques : la cotisation des agents et la garantie obsèques des agents,

Sachant que le nouveau Conseil d'Administration souhaite maintenir cet engagement,

Il convient de régulariser la cotisation 2016 pour un montant de 127,44€

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président, ou son représentant légal, à signer cet avenant et à mandater la somme correspondante.

• **2016-02/09 : Tarif / Participation à la prestation du repas des aînés**

Considérant l'organisation du repas des aînés,

Considérant que le tarif n'a pas été révisé depuis 2013

Madame la Vice-Présidente propose de fixer le tarif des prestations payantes pour les personnes accompagnatrices à la somme de 22 €

Après en avoir délibéré le Conseil d'Administrations du CCAS, à l'unanimité, fixe le tarif du repas pour les personnes accompagnatrices lors du repas des aînés, à 22€ par personne.

M Brunet s'interroge sur le tarif au regard du coût du repas proposé par le prestataire qui serait de 18€.

Madame la Vice-Présidente précise que la prestation comprend, outre le repas, l'animation, l'achat du dessert, le vin et le nécessaire à la décoration.

• **2016-03/09 : Demandes d'aides financières**

Monsieur le Président informe les membres du CCAS d'une demande, de secours en argent, d'un famille Esnandaise, compte tenue des difficultés rencontrées

	Montants	Origine de la demande	Objets	Avis	
Mme C M (1 enfant)	63,20	Assistante Sociale	Frais médicaux	Abstention	
				Contre	
				Pour	11

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, fixent leur décision conformément au tableau ci-dessus.

Il est demandé à M Gloria de contacter la personne et d'accorder, le cas échéant, l'aide alimentaire

3) Aide alimentaire : renouvellements

Bénéficiaire	Part enfant(s)	Part adulte(s)	Revenu fiscal	Revenus		Charges	
Mme KA	3	2		Salaires	1233	Loyer	449
				AL	432	Eau	49
				autres CAF	730	énergies autres	82
						téléphone	20
						Assurances	102
						cantine	66
				Total	2395	Total	768
Revenus – charges = 1627€ Reste à vivre /personnes = 325,40€							
Avis du CCAS : Défavorable à l'unanimité. Il convient de rester vigilant à la situation de la famille.							

Aide alimentaire : Nouvelle demande

Bénéficiaire	Part enfant(s)	Part adulte(s)	Revenu fiscal	Revenus		Charges	
Mme PD		1	12912	Salaire	1217	Loyer	494
				prime d'activité	65	assurance voiture	61
						Assurance habitation	16
						internet	34
						téléphone	20
						électricité	90
						crédit voiture	167
						crédit consommation	52
						dette loyer HLM	50
				Total	1282	total	984
Reste à vivre : 298 € Crédit vétérinaire 202€ - fin en octobre Dette sur taxe d'habitation de 375€							
Avis du CCAS : Défavorable à l'unanimité. Il convient de rester vigilant à la situation.							

4) Repas des aînés

– **Date : Dimanche 20 novembre 2016**

- Repas : Proposition de « Jean/Jean » : 18€ / personne. Madame La Vice-Présidente précise qu'après avoir échanger avec le prestataire du repas, le coût sera de 17€
Le menu choisi : Gratin de fruit de mer / civet de lièvre – purée de légumes cèleris, carottes, brocolis / salade / fromage/ café. Comme l'année précédente, le dessert sera commandé à la boulangerie de la commune

– Animations : 2 propositions

- Twins Musette : 320 €
- Magic feeling Dancing : 350 €

Le Conseil d'Administration fait le choix de la seconde proposition afin de mettre en place une alternance et de varier l'animation.

5) Chocolats des aînés

- **Date : Samedi 10 décembre 2016.** Les membres du Conseil d'Administration sont invités à communiquer leurs disponibilités à Madame la Vice-Présidente.

– Nombre de bénéficiaires : 280 soit + 43 par rapport à 2015

– Choix des produits : Des ballotins simples de 250g pour tous, 2 pour les couples

– Fournisseur :

- **SARL FINESSES** : 6,20€ (HT) le ballotin de 250g / coût total = 1836,80 € : **FAVORABLE**
- Maison PLANCHOT : 12,27€ (HT) le ballotin de 200g / coût total = 3435,60 €
- ESPRIT GOURMET : 9,48 (HT) le ballotin de 224g / coût total = 2654,40€

- La question de repousser l'âge des bénéficiaires est abordée. Le sujet apparaît sensible. Il est décidé de n'apporter aucune modification pour cette année et de reprendre le débat lors d'un prochain Conseil d'Administration.

6) Marché des assurances

Le Conseil d'Administration est informé que la commune d'Esnandes a lancée une consultation le 17 février 2016 pour l'assistance à la mise en concurrence des contrats d'assurance de la commune et du CCAS.

Le Conseil Municipal a, par sa délibération numéro 2016-01/06, suivi l'avis de la commission municipale compétente, de

confier la mission au cabinet ARIMA pour un montant total de 1758€ HT et a autorisé Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents liés à la mission d'assistance.

Le CCAS est directement concerné par ce marché puisque que les charges relatives aux assurances sont supportées par les budgets principaux et annexes.

7) Partenariat / Centre Social inter-communal « Espace Camaïeux »

Le conseil d' Administration est informé de différentes actions menées en partenariat avec le Centre Social inter-communal « Espace Camaïeux » et notamment avec le secteur « familles - insertions »

- Aide aux leçons : organisée dans les locaux de l'ALSH les lundis, mardis et jeudi (reprise le 19 novembre)
- Les goûters partagés et les échanges intergénérationnels organisés sur un premier mercredi à l'ALSH (09 novembre)
- Réflexion sur des sorties familles en partenariat avec l'ALSH
- Les ateliers « vie quotidienne », avec également le CCAS de Puilboreau. Trois thématiques abordées : l'alimentation, la santé, le bien être. Les ateliers seront gratuits et organisés sur les 3 communes les mardis 8, 15, 22 et 29 novembre 2016.

8) Question diverses

- Courrier du département qui informe la commune de la suppression de l'indemnité de constitution des dossiers d'aide sociale réalisée par le CCAS à compter de 2017 (sur budget 2018). De ramener cette participation de 15€ à 10€ pour les dossiers instruits en 2016 (budget 2016).
- Courrier de l'Espace Camaïeux qui informe de la prise de fonction au 22 août 2016.de Monsieur Pascal STEPHAN, nouveau directeur.
- Courrier de la Banque Alimentaire 17 qui fait un appel aux bénévoles, notamment pour les collectes et souhaite que les communes soient des relais d'informations auprès des habitants. Madame La Vice-Présidente précise que la prochaine collecte se dérouler les 25 et 26 novembre 2016.
- Note d' information de l'Association des Maires de France du 24 juin 2016 portant sur l'Analyse des Besoins Sociaux. (voir document joint). Il est rappelé que pour la commune d' Esnandes, cette analyse avait été rendue possible dans le cadre du travail mené avec l'interCCAS. De nouvelles rencontres sont organisées actuellement. La prochaine se tiendra le jeudi 15 septembre, Madame la Vice-Présidente y assistera.
- Invitation pour le 10ème anniversaire de l'épicerie solidaire « LE PHARE », le samedi 24 septembre 2016.
- Fermeture de l'ALSH vacances d'octobre et de fin d'année civile
Le Conseil d'Administration acte les fermetures suivantes :
 - Le lundi 31 octobre 2016
 - La période allant du samedi 24 au samedi 31 décembre 2016.
- UDAF : 2 courriers concernant Monsieur BD sont arrivés en mairie. Le premier informe de la mise en place d'une curatelle renforcée, qui sera gérée par l'UDAF. Le second pour faire état de la situation du logement et des conditions de vie de Monsieur BD. Cette situation est bien connue du CCAS et de la commune. Un travail important avait, par ailleurs, été mené par l'ensemble des travailleurs sociaux compétents. Un rendez-vous sera à programmer avec l' UDAF, afin d'envisager, avec Monsieur le Maire, les solutions adaptées.